

**Intervention de Catherine Guimard
au Conseil d'Administration extraordinaire de l'ADEME
Mardi 19 mai 2026 - Montrouge**

« M. le Ministre, permettez-moi une première intervention au nom des représentants des salariés de l'ADEME en revenant sur les propos que vous avez tenus dans le journal La Tribune du 15 mai 2026. Vous dites que ce projet de loi est construit dans le dialogue. Vous dites également que les postures ont pris le pas sur les faits. Aussi revenons sur les faits en retraçant rapidement les principaux épisodes :

D'abord, vous n'avez pas consulté l'ADEME avant d'écrire votre projet de loi ; nos directeurs régionaux l'ont appris au détour d'une entrevue avec la directrice de cabinet de la ministre Monique Barbut le 12 décembre 2025 ; les représentants du personnel l'ont ainsi appris par ricochet. Nous avons adressé un courrier au premier ministre dès le 30 décembre 2025 pour lui faire part de nos craintes, et lui avons demandé un rendez-vous que nous n'avons pas obtenu à ce jour

Il nous a fallu batailler pour obtenir d'autres rendez-vous. Ainsi le 22 janvier nous avons pu alerter le directeur de cabinet adjoint de Madame Barbut sur les dangers de ce projet ; mais surtout nous avons essayé de comprendre en quoi il apportait une plus-value pour la mise en œuvre des politiques de transition écologique. Aucun argument solide ne nous a été apporté puisque toutes les modalités de coordination territoriale avec les préfets sont déjà mises en place (notamment par loi 3DS) et accessibles sans mesure législative supplémentaire. Ensuite, nous avons obtenu un rendez-vous avec le secrétaire général du ministère le 27 avril, après 4 mois d'attente. Nous y avons été écoutés mais semble-t-il pas entendus.

Egalement fin avril 2026, le Comité Social et Economique de l'ADEME et le Comité Social d'Administration de votre ministère ont été convoqués en dernière minute, non pas pour avoir un débat, mais pour satisfaire une obligation réglementaire. Ils ont tous deux formulé à l'unanimité des avis argumentés dont vous n'avez pas tenu compte à notre connaissance.

Le CSAM extraordinaire du 6 mai a proposé successivement 5 amendements ; aucun n'a été débattu : fin de non-recevoir de votre part. Le Conseil d'administration de l'ADEME, quant à lui, n'a pas été consulté non plus. Les administrateurs ont dû convoquer eux-mêmes ce CA extraordinaire pour que nous puissions avoir un débat et il a fallu que nous tenions ferme pour que ce débat ait lieu avant la présentation du projet de loi en conseil des ministres.

Aussi, pour rétablir la confiance, la pente à remonter est raide. Les salariés de l'ADEME ne sont pas dans une posture corporatiste. Les politiques publiques en matière de transition écologique évoluent, notre expertise collective s'enrichit, et l'ADEME ainsi que son personnel ont toujours fait preuve d'adaptabilité face à ces changements (depuis 1992, et même dès 1974 si l'on tient compte des premières agences historiques AEE et ANRED) ; car l'agence est par nature toujours en mouvement.

Les salariés de l'agence sont attachés à leurs missions et à l'efficacité de l'action publique. Or, la réforme que vous proposez n'a pas su convaincre de son intérêt. Au contraire elle présente des risques manifestes de perte d'efficacité. Sa mise en œuvre par le biais d'une mise à disposition d'office des salariés des DR (contrats de droit privé) dans les DREAL entrainera un coût social considérable. Plus largement, en bouleversant l'organisation de l'ADEME en région, le risque est de porter atteinte à la mise en œuvre des politiques publiques de transition écologique de l'Etat.

Depuis ces quelques mois, si nous n'avons pas reçu d'argument convaincant de la part de votre Ministère, pour autant, vos collaborateurs nous ont réaffirmé leur soutien, nous assurant du maintien de nos missions et du rôle essentiel de l'ADEME. Aujourd'hui, nous vous demandons donc de retirer cet article 7 du projet de loi. Voilà un acte concret de votre part qui montrera votre attachement à l'ADEME et à son bon fonctionnement ; et évitera que l'agence ne se retrouve au cœur d'un débat parlementaire inévitablement houleux et à l'issue très incertaine. En parallèle, un travail concerté pourrait être initié, si vous le souhaitez, pour donner à l'agence des moyens consolidés au service de la transition écologique.

C'est le sens de la délibération adoptée ce matin par le Conseil d'administration et que nous vous remettons ici. »